

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 4 Août

## Les questions ouvrières

Au cours de la période électorale que nous venons de traverser pour le renouvellement des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, on a souvent parlé dans les réunions publiques ou privées qui se sont succédées, de toutes les questions intéressantes particulièrement les ouvriers des villes et des campagnes, caisses des retraites, syndicats agricoles ou professionnels, crédit agricole, assistance publique dans les campagnes, etc.

En votant en très grande majorité pour des candidats républicains, les électeurs ont une fois de plus affirmé qu'ils considèrent la République comme le seul gouvernement capable de résoudre promptement ces questions dignes de tout notre intérêt, de toute notre sollicitude.

Il ne faut pas s'y tromper, il est temps d'entrer résolument dans cette voie et d'atteindre à courte échéance un résultat effectif. De nombreuses promesses avaient été faites lors des élections législatives de 1889; jusqu'à présent combien peu ces promesses ont-elles été suivies d'effet !

On s'attendait, en effet, à ce que la Chambre entrerait définitivement dans la voie des réformes économiques et sociales et ferait le moins possible de politique proprement dite.

La Chambre, au contraire, a trop souvent passé le meilleur du temps qu'elle devait au pays à greffer interpellations sur interpellations.

Cette inaction relative, habilement exploitée par les adversaires de nos institutions, a jeté le désarroi dans certains milieux ouvriers. Il s'agit maintenant de rassurer ces esprits troublés.

En votant le 31 juillet pour des hommes qui se sont occupés du sort des travailleurs et dont le dévouement à la République est

connu, la province a montré jusqu'à quel point elle se rend compte de la nécessité d'obtenir ce résultat.

Lorsqu'on relit les professions de foi des candidats élus, il est impossible de n'être pas frappé de la place très considérable que tiennent dans ces programmes les vœux relatifs à la prompt solution des questions qui intéressent au plus haut point le commerce, l'agriculture, l'industrie.

Presque tous les candidats se croient tenus de déclarer que c'est de ces intérêts qu'ils se préoccupent avant tout et qu'ils prendront les mesures nécessaires pour empêcher les « faiseurs de boucan » d'entamer leurs efforts et leurs travaux.

Malheureusement, si telles sont les résolutions approuvées par la grande majorité du pays, la même sagesse ne s'est pas toujours manifestée dans les grandes villes ou dans les centres industriels.

Les ouvriers ont trop de tendance à croire à des promesses irréalisables. En politique, lorsqu'un candidat vient déclarer qu'il résoudra les questions les plus ardues de la façon la plus arbitraire et en faveur de telle ou telle classe de la Société aussi facilement qu'un prestidigitateur escamote des muscades, il y a lieu de se défier.

Il y a neuf chances sur dix pour que ce candidat soit un charlatan. On ne saurait donc trop regretter que les ouvriers de nos cités industrielles aient voté de préférence pour les candidats qui leur promettaient plus de beurre que de pain, sans se douter qu'on leur faisait lâcher ainsi la proie pour l'ombre. Parce que la dictature se dresse menaçante pour certains groupes politiques qui la combattent, les ouvriers se mettent volontiers de son côté.

Nous espérons que quelques-uns de leurs votes ne seront que des signes de mécontentement passager, et que les travailleurs se pénétreront de cette vérité que l'amélioration de leur sort est incompatible avec les gouvernements autoritaires.

Seuls les gouvernements libéraux dépen-

dant du peuple, sont à même d'assurer les libertés nécessaires au développement de l'initiative individuelle et à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Parfois, trop souvent, hélas ! il est arrivé aux ouvriers de méconnaître cette vérité; ils n'ont pas été longtemps sans s'en repentir.

Qu'ils se souviennent de ce qui s'est passé après le Deux-Décembre.

A cette époque, les ouvriers, qui, en 1848, avaient cru à toutes les utopies socialistes, venaient d'éprouver les désillusions les plus vives.

Ils se confièrent à l'empire. Napoléon III n'avait-il pas annoncé l'intention de s'occuper spécialement, exclusivement des questions sociales? N'était-il pas l'auteur de l'Extinction du paupérisme?

Quelle fut la conclusion de cette confiance? Les mineurs de la Ricamarie pourraient le dire : l'empire les fit fusiller sans pitié.

Les ouvriers oublieront-ils ce passé encore si récent ?

J. QUERCYTAIN.

## INFORMATIONS

### La dynamite

Roanne, 3 août.

Trois caisses de dynamite avaient été expédiées, dans des wagons plombés, de Cette à la Chapelle-sur-Dun. Le destinataire était M. Badiou, entrepreneur, et la dynamite devait être employée au forage d'un puits. Une de ces caisses seulement est parvenue au destinataire. Les deux autres, pesant 38 kilos 300, ont été volées sur le parcours. On suppose que le vol a été commis entre Cette et Saint-Etienne.

### Soudan Français

Les bases de la nouvelle organisation du Soudan viennent d'être arrêtées au sous-secrétariat d'Etat aux colonies, en vue de procéder à l'organisation du Soudan, dans les limites actuelles de notre occupation.

En ce qui touche le retour de la colonne en France et l'état sanitaire des troupes du Sénégal et du Soudan, le sous-secrétaire d'Etat a donné des instructions pour faire prendre les mesures

qui ont été reconnues nécessaires au cours de la mission d'études dont a été chargé au Sénégal le docteur Treille, président du conseil supérieur de santé des colonies.

### La Catastrophe de l'île Sangui

D'après les derniers renseignements reçus sur l'éruption volcanique de Gunong-Saboc, sur l'île de Grand-Sangui, la ville de Toraora a été ensevelie sous une pluie de cendres. Les forêts de cocotiers sont détruites. Le capitaine d'un navire qui se trouvait à Sangui, croit que 10,000 habitants ont été tués. Les habitants des îles voisines ont envoyé des secours.

### Le Choléra

St-Pétersbourg, 3 août.

Le choléra a éclaté parmi les détenus de Tomsk. Il y a eu dix cas, dont huit suivis de décès.

D'après le *Messenger du Gouvernement*, le choléra s'est déclaré, dans les dix derniers jours du mois de juillet, dans le gouvernement de Tobolsk. On n'a pas encore reçu de renseignements précis concernant le nombre de cholériques.

Moscou, 3 août.

On ne signale aucun cas de choléra en ville. La santé publique est excellente.

Paris, 3 août.

Deux nouveaux cas de diarrhée cholériforme se sont produits à Clichy. Une des deux victimes de l'épidémie est morte; c'est une femme âgée de 70 ans; la seconde, une femme de 30 ans environ, a été transportée à l'hôpital.

La fièvre typhoïde sévit toujours dans la commune. Il y a une cinquantaine de cas à l'heure actuelle.

### Les Brutalités allemandes

Le *Vorwärts* raconte le suicide du soldat Wilhelm Schwengber, fusilier au 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Kottbus, qui s'est brûlé la cervelle pour échapper aux mauvais traitements dont l'accablait ses supérieurs. Schwengber a indiqué lui-même les causes de sa suprême résolution dans une lettre qu'il a adressée à sa mère avant son suicide.

### La journée de huit heures

Washington, 3 août.

Le président Harrison a signé lundi, la loi limitant à huit heures le travail des mineurs et des ouvriers à la solde de l'Etat.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 57

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

#### La butte de Montmartre

#### VIII

#### UNE FÊTE AU LOUVRE

Probablement la favorite se le rappelait également, car elle lui rendait la monnaie de son regard courroucé. A peine répondait-elle, du reste, aux dames qui caillaient autour d'elle.

L'ambitieuse Henriette d'Entragues était aux anges.

Le roi, de son côté, faisait gaiement son jeu avec l'admirante, ne paraissant se préoccuper en ce moment ni des affaires de l'Etat, ni de la trisomie de sa mie, ni du front plissé de son morose trésorier; car, nous devons le dire, le chiche surintendant avait un autre souci à côté de l'affaire de Gabrielle.

Henri jouait gros jeu et perdait avec l'Espagnol d'une façon royale. A peine paraissait-il s'en apercevoir, le fin Béarnais, lequel se disait en lui-même.

— Ventre-saint-gris ! cette paix vaut bien un sac de pistoles.

A peu près comme il avait dit : « Paris vaut bien une messe ! »

Entre temps, comme pour montrer qu'il avait l'esprit entièrement libre, le roi lançait ses pointes, suivant le goût du temps. Nul d'ailleurs, plus que le Béarnais, n'excellait dans ces exercices de l'esprit.

Aucun des seigneurs qui étaient alentour n'échappait à ses bons mots.

— Votre Majesté n'est réellement pas en veine, dit l'admirante en battant les cartes après un coup heureux. Cependant on la dit habile à ce jeu.

— Autant qu'en campagne, Grandesse, mais Dieu aidant...

— Et lorsqu'elle entreprend quelque chose...

— Hé ! avec mon compère, le connétable que voici, qui ne sait pas lire, et mon chancelier, qui ne sait pas le latin, il n'y a rien, en effet, que je ne sois en état d'entreprendre.

Chacun se mit à rire, sauf le connétable de Montmorency, et Chiferny, le garde des sceaux.

— Monsieur le duc, reprit l'Espagnol, qui voulait dédommager Montmorency de cette mortification, s'entend à merveille, ainsi que son illustre père, à gagner des batailles, et le canon de celles de Dreux et de Saint-Denis est là pour en témoigner.

— Le meilleur canon, se hâta de riposter le Béarnais à qui le souvenir de ces affaires, où ses corréligionnaires avaient été battus, ne plaisait point; le meilleur canon que j'ai employé, monsieur l'admirante, c'est celui de la messe.

— En effet, Votre Majesté y a gagné un beau royaume.

— Où il y a du bon et du mauvais. Tenez, de-

mandez à mon premier médecin, monsieur de la Rivière, qui manie le poison comme le remède. Il ne s'agit que de mixer à propos.

— Sire ! s'empres-a de demander ce dernier, auriez-vous besoin du savoir de votre serviteur ?

— Ah ! que je deviendrais malade, mon cher maître, si je me mettais en vos mains ou en celles du gros Albour.

Chacun se mit à rire aux dépens du disciple d'Esculape.

— Vous riez comme un vrai bossu, monsieur de Gourdon. Auriez-vous une faveur à me demander ?

Ceci s'adressait au comte de Gourdon, dont la gibbosité était fort voyante, mais qui était bel esprit et faiseur d'anagrammes. Il prit l'apostrophe en bonne part et essaya d'en profiter.

— Ah ! Sire, vous m'aviez promis dans le temps, l'investiture de tous les gouvernements de M. d'Epéron, et pourtant il les tient encore.

— Vous vous moquez, beau fils ! contentez-vous du haut-de-chausses, car le pourpoint n'irait pas à votre taille.

— Sire ! je ne ferai plus d'anagramme sur votre nom.

— Oui dà ! c'est pauvre métier, répliqua le roi.

— Quand on les fait mal. Mais auriez-vous trouvé à redire à celui de ce matin ? Dans Henri de Bourbon, n'y a-t-il point de bon roi bonheur.

— Vous avez ajouté un o, s'écria Chicot.

— Cela est indifférent, répliqua aussitôt le roi; s'il n'y a que deux o dans mon nom, ma couronne forme troisième... Allons, Gourdon, espérez !

je songerai à vous.

— Votre Majesté ! fit observer l'admirante, n'a pas moins agi en cœur généreux avec M. le duc d'Epéron, qui fut le dernier à la reconnaître. Sa Clémence envers ses ennemis a plus d'une fois frappé l'esprit du roi mon maître.

— Croyez-m'en, Grandesse, on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec dix tonnes de vinaigre.

Apercevant le duc de Longueville, qui se pavait dans ses magnifiques habits :

— Hé ! beau fils, lui cria Henri, vous devez être bien fatigué.

— Pourquoi, Sire ?

— C'est que je vous vois porter sur le dos vos moulins et vos bois de haute futaie... C'est absolument comme vous, Joyeuse ! Votre robe de capucin était donc trop légère.

Henri, comte de Bouchage, frère puîné du duc de Joyeuse, tué à Coutras, s'était fait capucin un instant, à la suite d'une prétendue vision, puis il avait repris la vie de gentilhomme.

— Sire, répondit Joyeuse, la splendeur de votre Majesté a fait pâler à mes yeux celle de Dieu. Elle m'a attiré vers vous.

— Au fait, vous avez raison. Qui se ressemble s'assemble. Un apostat et un renégat vont de pair.

On voit que l'amour de la plaisanterie allait si loin chez le Béarnais qu'il ne s'épargnait pas lui-même.

— Hé ! monsieur le cardinal, cria-t-il de nouveau, que voulez-vous donc là à notre ami du Plessis ? Songeriez-vous par hasard à convertir le Pape des huguenots.

Au Tonkin

Les journaux du Tonkin arrivés hier soir à Marseille publient les renseignements suivants :

L'Avenir du Tonkin dit qu'au dernier moment on lui fait connaître la conduite héroïque du sergent Maillard, du 3<sup>e</sup> tonkinois, dans l'affaire du 14 juin, où a été tué le capitaine Perrin.

Cet officier étant tombé un des premiers sous le feu des Chinois embusqués dans la gorge que la troupe traversait, et les tirailleurs ayant reculé sous la grêle des balles en laissant le corps du capitaine exposé aux mutilations de ces bandits, le sergent Maillard se jeta en avant pour rapporter son capitaine.

Malgré l'horrible douleur qu'il ressentait de ces blessures, il parvint, avec l'aide d'un autre sergent, nommé Bregmann, de la 11<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> tonkinois, à relever le corps et le rapporta à cinq ou six pas en arrière de la ligne des tirailleurs ; il continua ensuite à commander sa demi-section, restant un des derniers à l'arrière-garde pour protéger la retraite, et ne consentit à se faire porter sur un brancard que sur l'ordre formel de son lieutenant.

On mande de Lang-Son à l'Indépendance tonkinoise que l'on est toujours sur le qui-vive à Lang-Son, des bandes en formation étant signalées sur la frontière de Chine et les incursions ayant déjà commencé.

Il y a quelques jours, l'autorité militaire était prévenue qu'une bande de 300 pirates s'était établie entre le fleuve Rouge et le Song-Chai, à la hauteur de Yen-Luong.

Les pirates n'ont pas jugé prudent d'attendre la colonne envoyée à leur rencontre. A peine quelques coups de feu ont été échangés. Leurs repaires ont été détruits. Nous avons perdu un européen mort d'insolation.

On mande de Keb que l'escorte du Tram descendant de Thanh-Moi a été attaquée samedi matin entre Bac-Lé et Sui-Gaoh. Deux tirailleurs ont été tués. Le sac du courrier est complètement déchiré, mais le Tram dit qu'aucun papier n'a été soustrait.

Le 13 juin, le commandant du poste de Bac-Mé a tendu une embuscade à une bande de 150 Chinois de passage aux environs du village de Na-Kuong. Le convoi des pirates a été pris et huit des leurs sont restés sur le terrain.

Des renseignements complémentaires disent que la bande a perdu 20 hommes et a eu 25 blessés.

Aucune perte de notre côté. Une escorte de 10 tirailleurs est tombée dans une embuscade tendue par une bande de chinois au Robinson dans le voisinage de Kep. Nous avons eu 2 tués et 2 blessés.

Nouvelles militaires

En exécution de la nouvelle loi du 19 juillet 1892 sur le recrutement de l'armée, portant augmentation de la durée du service dans la réserve, le ministre de la guerre vient d'annuler la convocation en vertu de laquelle les hommes des classes 1881 et 1867 étaient astreints au dépôt de leurs livrets individuels à leurs mairies ou à la gendarmerie. Les hommes de la classe 1881 ne passant dans la territoriale qu'en 1895, au 1<sup>er</sup> novembre, ne déposeront pas leurs livrets cette année, de

C'était effectivement le cardinal du Perron qui, non loin d'une autre Eminence rouge, M. de Gondy, était en assez grande disertation avec le savant du Plessis-Mornay, l'auteur du livre : De l'Institution de l'Eucharistie.

Sire, répondit en riant le beau parleur, je viens de prouver à M. de Mornay qu'il y a un Dieu ; mais pour peu que Votre Majesté le désire, je lui prouverai incontinent qu'il n'y en a point du tout.

Veutre-saint-gris ! s'écria le roi, si jamais ce Normand là devient pape, il mettra tout le monde d'accord, voir même mes Gascons, qui se chamaillent sans cesse.

Ce sont des braves, Sire ! dit l'admirante. Les Pyrénées seules les séparent de l'Espagne.

Aussi en sèmerai-je, si je le pouvais, car ils prennent partout.

Une voix joviale se fit entendre derrière Henri, bien que celui à qui elle appartenait fût vêtu d'une longue robe noire, à manches flottantes doublées de rouge.

Sire ! disait-elle, je pourrais dès l'embryon en tirer l'horoscope.

Et que prédirais-tu, maître Périnet ?

Qu'ils se feraient tuer tous pour Votre Majesté ou l'honneur de madame Gabrielle, répondit le triple flatteur.

Hé ! c'est leur devoir. N'as-tu rien autre chose à me ragoter ?

Si fait ! votre propre horoscope, Sire !

Tu n'est guère fiable en ta science, maître généthialique, et je ne crois ni à tes mansions, alfridarie et autres pronostics de la sidéromancie.

même que les hommes de la classe de 1867 qui seront complètement libérés le 1<sup>er</sup> novembre 1893. Le ministre de la guerre a fait recouvrir les affiches apposées il y a un mois, de bandes annonçant les nouvelles dispositions du ministre.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL CANTON DE GRAMAT

Alvignac, 1<sup>er</sup> août 1892.

Monsieur le Directeur,

C'en est donc fait de ce pauvre M. Denis Quercy !

Il a défunté !! (que l'Académie me le pardonne.)

Bien des gens, mal intentionnés, avaient cru qu'il n'était pas sincère lorsqu'il nous disait, avec des mots à vous fendre le cœur :

« C'est là que je voudrais... mourir, oui... c'est là. »

Et il désignait le vert Limargue et le Causse pierreux, qui l'ont vu naître.

Tous les efforts de la science ont été impuissants à le retenir vivant dans ce nid qu'il adorait.

Rappelez-vous, en effet, cette savante et mémorable consultation qui eut lieu le 24 juillet à Gramat, sur une estrade ad hoc, sous la présidence du vénérable M. de Verninac, assisté de MM. Le Cherbonnier, sénateur de la Corrèze, Labrousse, député de la Corrèze, Rey, Lachière, députés actuels du Lot, et... Cocula... qui le sera un jour sans doute, personne ne pouvant affirmer en être absolument à l'abri.

Voici le diagnostic sorti des délibérations de la haute assemblée :

« Des énormes progrès qu'a faits la can- didature de M. Quercy, nous concluons hardiment que ce dernier va, le 22 août, s'asseoir amplement sur le fauteuil de M. Calmon au Conseil général. »

Et tous ici de nous écrier :

« Oui, va... allez-vous asseoir... bon M. Denis, et... gardez-vous de mourir. »

Rien n'y a fait :

Il a défunté dimanche dernier, à 9 heures du soir, au milieu des siens, qui sentent cette perte très-vivement... et ils ont bien raison.

On nous assure que M. de Verninac sur-tout en est très-vivement affecté.

Qu'advient-il de tout cela ?

M. Quercy, banquier, sera probablement nommé suppléant du Juge de paix de

— Mes prophéties concordent pourtant avec les prédictions de feu Michel Nostradamus de la ville de Beaucaire.

— Qu'on m'a présentées ces jours ; merci, c'est de l'hébreu pour moi. Une seule un peu intelligible, que je vais te citer, te prouvera que ce n'était qu'un âne.

Le roi laissa ses cartes, et tira de son pourpoint de velours un petit volume manuscrit qu'il feuilleta un instant.

— Ecoute, lui dit-il :

Quand de Robin la traïtreuse entreprise Mettra seigneurs en peue et un grand prince, Seest par la fia chef on lui tranchera, La plume au vent, amie dans Espagne, Poste attrapé estant à la campagne, Et l'escrivain dans l'eau se jettera.

— Sire, je conviens que cette prophétie...

— Tu vois bien que me voilà au mieux avec l'Espagne, et je ne connais aucun du nom de Robin.

— Il y a peut-être anagramme, fit observer le bossu de Gourdon.

Le nom de Robin avait les mêmes lettres que celui de Biron.

— Eh bien, reprit l'astrologue, puisque votre Majesté ne croit pas à la sidéromancie...

— Science nuageuse, mise en vogue par défunte la reine Catherine et qui n'apprend rien à personne.

— M'est avis alors qu'une science plus exacte, cultivée avec honneur par les Chaldéens, les Egyptiens, les Arabes, par les seigneurs Pythagore et Platon, comme par monsieur Archimède, trouvera plus de crédit auprès de Votre Majesté...

Gramat, — car ce ne sont pas les électeurs qui ont le pouvoir de donner ces fonctions.

Pourtant, ce serait bien un peu de la moutarde après dîner.

Recevez, etc.

Nos compatriotes

Notre jeune compatriote, M. Paul Rouquié, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de passer avec succès ses examens de licence en droit.

Conseil de préfecture

Dans son audience du 1<sup>er</sup> août, le conseil a mis en délibéré la protestation des sieurs Bex et Quercy contre la municipalité de Labathude, et a rejeté la protestation Vialard Cluzel, dirigée contre le conseil municipal de la commune d'Uzech-les-Oules, élection qui avait eu lieu le 17 juillet dernier.

Palmes académiques

M. Verdié, inspecteur primaire de Gourdon, vient d'être nommé officier d'académie. Toutes nos félicitations.

Enregistrement

M. Lafage, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Seilhac (Corrèze) est nommé receveur à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Phiquéal d'Arusmont, nommé receveur au Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Vacances judiciaires

Le Tribunal de Cahors prendra ses vacances le mardi 16 août.

Les audiences de vacations auront lieu aux dates suivantes, à midi, mardi 30 août, mardi 13 septembre et mardi 27 septembre.

L'ouverture de la chasse

Il est probable que l'ouverture de la chasse dans le Lot sera fixée au 28 août.

Nouveau confrère

Nous apprenons qu'il paraîtra sans tarder à Cahors un nouveau journal régional littéraire et artistique, le Furet, se publiant à Toulouse.

Nos meilleurs souhaits à notre confrère.

Procès-verbaux d'octroi

Les employés de l'octroi ont dressé deux procès-verbaux, contre : 1<sup>o</sup> le nommé Pécourt Pierre, pour des poulets qu'il tentait d'introduire en fraude ; 2<sup>o</sup> la femme Marie Boisse, pour fausse déclaration d'objets soumis aux droits d'octroi.

Conseil municipal de Cahors

Séance du 30 juillet 1892

(Suite)

L'ordre du jour appelé la discussion de la fabrique de conserves.

M. Daynard, rapporteur, a la parole et s'exprime ainsi :

A la date du 11 mars dernier, c'est-à-dire dès que le public a eu connaissance de l'intention qu'avait l'administration militaire de créer deux fabriques de conserves de viande pour l'armée, M. le maire de Cahors, avec un louable empressement, écrivit au Ministre de la guerre pour le prier de choisir notre ville comme siège de l'une de ces deux fabriques.

Huit jours après, le 19 mars, M. le Ministre de la guerre répondit à la municipalité cadur-

Or, voici mon compère Risaccazza qui...

— Ah ! notre mathématicien italien... Bonjour, signor Risaccazza ?

Un grand diable barbu, tout habillé de noir, se livrait depuis quelques instants à force saluts, sans mot dire.

— Ventre-saint-gris, dit le roi, je l'avais accueilli honorablement sur sa bonne renommée, étant ami des lettres, sciences et arts, mais je n'ai guère encore entendu sa voix... Or ça, voyons ! que vous dit votre savoir, signor ? Devisagez-moi bien ?

Le mathématicien mit un doigt sur la grande plaque de l'ordre du Saint-Esprit, que le roi avait sur la poitrine.

Tout le monde avait fait cercle et prêtait l'oreille. Gabrielle elle-même, quelque pénible que fut sa marche, sous le poids de ses atours, s'était levée et approchée. Les sciences occultes étaient encore fort prises à cette cour si superstitieuse.

Mademoiselle d'Entragues s'était avancée non moins curieusement, au bras de son triomphant Castaignac.

Ayant compté silencieusement les diamants de la plaque du Saint-Esprit, le mathématicien dit avec un accent lugubre :

— Quatorze !

— Mon maître, répliqua le roi, ne jugez point à ces indices trompeuses ma puissance car le pape, voire même le premier reliquaire, reluit de plus de pierres, et je suis de force contre vingt papes, s'il y en avait.

— Quatorze ! dit une seconde fois le comp- teur.

cienne qu'il venait d'arrêter les projets de cahier des charges et de convention pour l'installation de ces fabriques de conserve et qu'il lui en adresserait des exemplaires dès que l'impression de ces documents serait terminée.

En effet, le 26 mars, M. le maire de Cahors recevait deux cahiers des charges pour la fabrication et la fourniture des conserves de viandes françaises, chacun accompagné d'un projet de convention.

L'un de ces documents se rapporte à la fabrication par un entrepreneur dans une usine appartenant à l'Etat ou à une municipalité.

L'autre document se rapporte à la fabrication par un entrepreneur dans une usine installée par l'entrepreneur lui-même et qui est sa propriété.

Il y a donc deux cas prévus et parfaitement distincts :

Dans les premiers cas, la ville prend l'engagement de fournir gratuitement l'usine et son matériel à un entrepreneur choisi par l'Etat.

Dans le second cas, la ville s'entend préalablement avec un entrepreneur qui prenant à sa charge l'établissement de l'usine et du matériel, traite directement avec l'Etat.

Ces documents ont été soumis au Conseil municipal dans la séance du 30 mars dernier.

Vue l'urgence, séance tenante, nous avons pris des renseignements auprès de personnes compétentes et après nous être assurés que la dépense ne dépasserait pas 300,000 francs, et à défaut d'un entrepreneur disposé à s'entendre préalablement avec la ville, nous avons pris une délibération contenant l'engagement de fournir gratuitement le terrain, les bâtiments et le matériel d'une usine pour la fabrication de conserves et autorisant M. le maire de Cahors à signer le projet de convention tel qu'il a été rédigé par l'administration de la guerre.

Copie de cette délibération a été transmise à qui de droit par M. le préfet du Lot qui a bien voulu joindre à l'appui un rapport des plus favorables.

Les choses étaient en cet état, lorsque à une dernière séance M. le maire nous a donné communication d'une lettre du Ministre de la guerre, transmettant un projet d'installation d'usine de conserves de viande présenté par M. Després, ingénieur civil à Cahors, demandant de vouloir bien examiner ce projet et faire savoir si les indications qu'il contient nous paraissent de nature à modifier ou à compléter la proposition déjà faite par le Conseil municipal au sujet de la création d'une usine alimentaire à Cahors.

Vous avez renvoyé l'étude de cette affaire à vos deux commissions qui ont nommé une sous-commission composée de MM. Séguy, Rouffy et Daynard.

Cette sous-commission après avoir examiné attentivement tous les documents du dossier, s'est mise en relation avec l'auteur du projet, M. Després.

M. Després nous a exposé que, si son projet était agréé par l'administration militaire, il se proposait, avec le concours financier de certaines personnes et avec une subvention de la ville, de soumissionner pour la fabrication et la fourniture des conserves de viande pour l'armée.

La seule question que nous eussions à trancher dans cette affaire était la quotité et la nature de la subvention demandée à la ville. Dans une lettre adressée à M. le maire de Cahors, le 25

— Ajoutez treize, fit observer Périnet, car Sa

Majesté naquit le 13 décembre.

— Quatorze et treize font vingt-sept, addition- na l'italien.

— Ventre-saint-gris, se récria Henri, est-il besoin d'être un puits de science pour accoupler deux nombres ? Quel mystère cabalistique est en- fermé en ceci ?

— Vingt-sept, reprit Périnet, a déjà été un jour néfaste, eu égard aux conjonctions des pla- nètes.

— Peste, se mit à dire le roi, pourquoi néfaste et non pas heureux.

— Parce qu'il s'agit de deux astres enérètes an- nonçant le malheur.

— Ton grimoire, je te l'ai déjà dit, ne me re- vient pas.

— Sire ! les sciences mathématiques s'accordent avec l'astrologie. Nous avons travaillé ensemble, Risaccazza et moi.

— Deux ânes sous le même bât, murmura le roi. Ils mentiront tant qu'à la fin ils diront vrai.

— Cela n'empêche pas, sire, que ce fut le 27 décembre le mois où vous naquîtes, que Jean Châtel..

— Vous me la baillez belle, mes maîtres : le pas- sé est connu de tout le royaume.

— Il justifie les chiffres...

— Passons à l'avenir, s'il vous plaît.

— Quatorze ! fit encore le mathématicien.

(A suivre.)

juillet courant, M. Després a formulé comme suit sa demande :

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous confirmer ce que j'ai exposé devant la commission du Conseil municipal, à savoir :

« Que si le ministre de la guerre acceptait le plan que j'ai déposé pour la construction d'une usine à conserve de viande dans la ville de Cahors, je demandais que la ville participât à la construction de ladite usine en fournissant : 1° un terrain de un hectare ; 2° l'eau nécessaire à l'usine, au moyen d'une prise d'eau sur la canalisation des eaux de la ville qui conduirait l'eau dans l'intérieur même de l'usine ; 3° enfin l'éclairage de l'établissement.

« Moyennant quoi, à l'expiration du marché, c'est-à-dire après les 10 ou 11 années au maximum, prévues au marché, l'usine deviendrait la propriété exclusive de la ville, sans avoir d'indemnité à payer aux concessionnaires arrivés aux périodes d'achèvement de leur marché. »

La sous-commission et les commissions réunies sont unanimes à vous demander l'acceptation de ces propositions.

En conséquence, nous estimons qu'il y a lieu de décider :

1° Que dans le cas où le projet de M. Després serait agréé par l'administration de la guerre et serait mis à exécution par l'entrepreneur choisi par cette administration, la ville prend l'engagement de fournir gratuitement : 1° le terrain nécessaire à l'établissement de l'usine, soit un hectare environ ; 2° l'eau nécessaire au fonctionnement de l'usine au moyen d'une prise sur la canalisation des eaux de la ville, qui conduirait l'eau dans l'intérieur même de l'usine ; 3° enfin l'éclairage de l'établissement.

Moyennant quoi, à l'expiration du marché, c'est-à-dire après les dix ou onze années au maximum, prévues par le cahier des charges, l'usine deviendrait la propriété exclusive de la ville, sans avoir d'indemnité à payer aux concessionnaires arrivés aux périodes d'achèvement de leur marché.

A son tour, à cette époque, la ville céderait gratuitement à l'Etat l'usine telle qu'elle la recevrait, matériel compris, conformément à ses propositions antérieures (délibération du 30 mars 1892).

2° Que dans le cas où le projet de M. Després ne serait pas mis à exécution, la ville maintient les engagements pris dans la délibération du 30 mars 1892, c'est-à-dire de fournir gratuitement l'emplacement, les bâtiments et le matériel nécessaires à l'installation et au fonctionnement d'une usine pour la fabrication de conserves de viandes destinées à l'armée, dans les conditions prévues au cahier des charges dressé par l'administration de la guerre.

3° Qu'en présence du grand avantage qu'offrirait à tout le département l'installation de cette usine à Cahors, il convient de demander au Conseil général du Lot de joindre ses efforts à ceux du Conseil municipal de Cahors et de voter une subvention pécuniaire, laquelle s'ajoutant aux sacrifices consentis par nous, aidera à la réussite du projet que nous avons tous intérêt à poursuivre en commun.

M. Talou dit que les représentants républicains se sont occupés de cette affaire et qu'ils ont obtenu une promesse pour ainsi dire formelle du ministre de la guerre, qu'on est convenu de traiter en compatriote. Mais M. Talou, tout en assurant le conseil que les représentants cadurciens au conseil général feront tous leurs efforts pour obtenir la subvention, ne croit pas que cette assemblée fasse grand chose, étant donné la situation du budget.

Il résulte des renseignements apportés que 29 départements ont demandé cette fabrique.

Le conseil adopte sans discussion les conclusions du rapport.

Après une petite discussion à laquelle prennent part MM. Costes, Talou, Roussel et Brunies, le conseil renvoie à mardi soir la lecture du rapport relatif à la révision du tarif de l'octroi.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Parazines fait un rapport concluant au dégrèvement d'une concession d'eau à l'actif de M. Arnault, juge d'instruction, dans une maison qu'il n'habite plus depuis longtemps. Adopté.

**Le monument Lavayssière**

Le 31 juillet, les membres du conseil municipal de Castelfranc, réunis hors séance, ont pris l'initiative d'élever un monument au sergent Lavayssière.

Dans ce but, ils ont pris la délibération suivante, qui vient d'être soumise à l'autorité supérieure :

« Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Castelfranc.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, et le 31 du mois de juillet, le conseil municipal de la commune de Castelfranc s'est réuni hors séance dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Lacroix, maire.

« Le conseil, ouï les propositions de M. le président ;

« Considérant la conduite héroïque du sergent Lavayssière à Sidi-Brahin, dans les journées des 22, 23 et 24 septembre 1845 ;

« Considérant que les hauts faits d'armes de ce modeste brave sont de nature à servir d'exemple aux générations présentes et futures ; que de tels

actes de sublime vaillance sont dignes de passer à la postérité ;

« Délibère :

« Le conseil municipal de Castelfranc prend l'initiative d'une souscription publique dans le but d'élever, sur une des places publiques de la commune de Castelfranc un monument au sergent Lavayssière.

« Il s'érige en commission d'initiative, sous la présidence de M. Lacroix, maire ; nomme, comme vice-président, M. Benjamin Montagne ; désigne, pour remplir les fonctions de trésorier, M. François Bouysson, et s'adjoint M. Besson, instituteur, pour secrétaire.

« Il prie M. le préfet de vouloir bien transmettre copie de la présente délibération à M. le ministre de la guerre, en lui demandant d'autoriser une souscription dans l'armée.

« De vouloir bien désigner deux ou trois personnes pour le représenter au sein du conseil municipal, constitué en commission d'initiative.

« De vouloir bien intervenir auprès de M. le colonel, commandant la place de Cahors, pour le prier de désigner également trois officiers appelés à prêter leur bienveillant concours à la commission d'initiative, et de laquelle ils feront partie.

« Le conseil décide, en outre, de s'adjoindre, en vue de la souscription pour le monument à élever au sergent Lavayssière, deux délégués en résidence dans le département, qui représenteront les anciens sous-officiers des chasseurs à pied.

« Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus, et ont, tous les membres présents, signé au registre. »

**Les braconniers**

La gendarmerie de notre ville vient de mettre un terme aux exploits de quatre braconniers qui, depuis un mois environ, massacraient bon nombre de lièvres et de perdreaux aux environs de Cahors.

Le 29 du mois dernier, vers six heures du soir, les sieurs Couailhac, de Saint-Georges, Bach, Rigal et Roques qui se livraient à leur plaisir favori et illicite, sur le plateau du mont Saint-Cyr, ont été pris en flagrant délit par quatre gendarmes qui, depuis quelque temps, cherchaient à les pincer.

La veille, 28 juillet, cinq lièvres avaient été tués par quelques-uns de ces braconniers, aidés de plusieurs autres, qui auront aussi un compte à régler avec la justice.

**Grivèlerie et infraction à la police des mœurs**

La police de notre ville a mis en état d'arrestation un nommé Malbec (Isidore) âgé de 29 ans, natif de Cressensac, arrondissement de Gourdon, pour filouterie d'aliments au préjudice du sieur P., aubergiste à Cahors.

Le nommé Malbec a déjà 8 condamnations à son actif pour vol, grivèlerie et vagabondage.

La police a dressé en même temps deux contraventions au sieur P., victime du nommé Malbec, pour avoir employé au service des consommateurs une fille mineure étrangère à sa famille et avoir dans son établissement une fille soumise.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Présidence de M. Amedée Cabadé ; conseiller à la cour d'appel d'Agen

Audience du 2 août

**Affaire Baldy Félix. — Meurtre.**

Mardi a comparu devant le jury, le nommé Baldy Félix, âgé de 29 ans, cultivateur à Cap-Blanc, commune de Villesèque, sous l'inculpation de meurtre sur la personne de Jules Baldy, jeune enfant que sa femme lui avait donné après deux mois de mariage, mais qu'il avait néanmoins reconnu.

Le 22 mai dernier, profitant de l'absence de sa femme, Félix Baldy porta un violent coup de poing à son fils et lui brisa le crâne.

Félix Baldy, reconnu coupable de coups et blessures volontaires sur la personne de Jules Baldy, avec admission de circonstances atténuantes, est condamné par la Cour à 1 an et un jour d'emprisonnement et aux frais.

Ministère public : M. de Moncean, procureur de la République.

Défenseur : M. Lagarrigue.

\* \* \*

Après cette affaire, la cour statuant sur une affaire de contumax, contre le nommé Serin Vergolles, âgé de 25 ans accusé de nombreux faux et abus de confiance, le condamne à 20 ans de travaux forcés et 3,000 francs d'amende.

Audience du 3 août

**Affaire Gurrea. — Fausse monnaie**

M. Lurguie, président du tribunal civil de Cahors, préside cette audience.

Le 25 décembre dernier, divers habitants de la commune de Casseneuil recevaient de deux étrangers en paiement de marchandises, des pièces d'argent italiennes fausses.

Mis en état d'arrestation, les deux accusés Gurrea Marcel, âgé de 36 ans, et Paulini Romain-Charles, âgé de 18 ans, l'un et l'autre sans domicile ni profession firent des aveux complets.

Gurrea reconnaissait avoir fabriqué les pièces fausses et en avoir émis un certain nombre, de son côté Paulini qui a assisté à leur fabrication déclare avoir aussi participé à l'émission.

Gurrea avait été condamné pour ce crime à 7

ans de travaux forcés par la cour d'assises de Lot-et-Garonne et son complice Paulini avait été acquitté.

Gurrea fit appel, ce jugement fut cassé et l'affaire renvoyée devant le jury du Lot. C'est ce qui explique la présidence de M. Lurguie, M. Cababé ayant présidé les assises du Lot-et-Garonne qui avait prononcé le premier jugement.

Après un brillant réquisitoire de M. le procureur de la République et une excellente plaidoirie de M. Martin, le jury ayant rapporté un verdict affirmatif, la cour a maintenu le jugement de la cour d'assises de Lot-et-Garonne.

La session est close.

**Courses de vélocipèdes à Cieurac dimanche 7 août**

Le *Vélocé-Sport-Cadurcien*, dans sa réunion de samedi dernier, a arrêté ainsi qu'il suit le programme des courses de vélocipèdes qui auront lieu dimanche prochain à Cieurac à l'occasion de la fête locale.

*Première course départementale*

1<sup>er</sup> prix 6 fr. 2<sup>e</sup> prix 5 fr. 3<sup>e</sup> prix 4 fr.

*Deuxième course. Réservée aux membres du V.-S.-C.*

1<sup>er</sup> prix 6 fr. ; 2<sup>e</sup> prix 4 fr. ; 3<sup>e</sup> prix objet d'art.

*Troisième course, consolation. Réservée aux coureurs non classés*

3 prix en nature.

*Quatrième course, Honneur*

1<sup>er</sup> prix médaille d'argent ; 2<sup>e</sup> prix objet d'art ; 3<sup>e</sup> prix médaille de bronze.

A l'occasion de ces courses le V.-S.-C. organise une sortie officielle à laquelle tous les sociétaires sont invités à prendre part.

Le départ aura lieu au club à 2 h. précises du soir.

**Grandes courses de Vélocipèdes**

A BRIVE

Dimanche, 7 août, à 2 h. du soir, auront lieu, sur le vélodrome de la Guierle, de grandes courses de Vélocipèdes (internationales et régionales) organisées par le Vélocé-Club Briviste avec le concours de la Municipalité.

*Programme des Courses :*

1<sup>re</sup> Course. — Réservée aux Membres du V. C. B. (Toutes machines). Distance 1,800 mètres environ.

1<sup>er</sup> prix : médaille de Vermeil. — 2<sup>e</sup>, médaille d'Argent grand module. — 3<sup>e</sup>, médaille d'Argent. — Prix supplémentaire : médaille d'Argent, offerte par la Maison Rochet au premier coureur arrivant sur une machine Rochet.

2<sup>e</sup> Course. — Grande internationale, (bicycles et bicyclettes) ouverte à tous les coureurs, distance 4,000 mètres.

1<sup>er</sup> prix : 120 fr. — 2<sup>e</sup>, 60 fr. — 3<sup>e</sup>, 40 fr.

3<sup>e</sup> Course. — Régionale, (bicycles et bicyclettes), réservée aux amateurs des départements ci-après : Cantal, Charente, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne. Distance 2,400 mètres.

1<sup>er</sup> prix : 50 fr. — 2<sup>e</sup>, 30 fr. — 3<sup>e</sup>, 20 fr.

4<sup>e</sup> Course. — Tricycles (ouverte à tous coureurs) Distance 2,500 mètres.

1<sup>er</sup> prix : 50 fr. — 2<sup>e</sup>, 40 fr. — 3<sup>e</sup>, 20 fr.

5<sup>e</sup> Course. — Military, (bicycles et bicyclettes), réservée aux militaires du 12<sup>e</sup> Corps d'armée en activité de service. (Tenne de Vélocipédiste militaire). Distance 2,000 mètres environ.

1<sup>er</sup> prix : Objet d'art (valeur 25 fr.) — 2<sup>e</sup>, médaille d'Argent. — 3<sup>e</sup>, médaille de Bronze.

6<sup>e</sup> Course. — 2<sup>e</sup> internationale (bicycles et bicyclettes) pour tous les coureurs non classés dans la première internationale et ayant fait au moins 5 tours de piste. Distance 2,200 mètres.

1<sup>er</sup> prix, 50 fr. — 2<sup>e</sup>, 30 fr. — 3<sup>e</sup>, 20 fr.

7<sup>e</sup> Course. — Course d'Honneur, obligatoire pour tous les coureurs ayant remporté un prix. Distance 2,000 mètres.

Prix unique : Objet d'art (valeur 30 fr.)

NOTA. — 1<sup>o</sup> Aucune retenue ne sera effectuée sur le montant du prix en espèces, mais la Société se réserve le droit de doubler le montant des prix sur les programmes et affiches destinés au public, ainsi que sur les journaux non sportifs ; 2<sup>o</sup> Les engagements doivent être adressés à M. le Secrétaire du V. C. B., place du XIV Juillet, jusqu'au jeudi 4 août à minuit ; 3<sup>o</sup> En cas de mauvais temps, les courses pourront être remises sans indemnité aux coureurs ; 4<sup>o</sup> Les règlements de l'U. V. F. seront seuls observés.

Avant les Courses, Velousel obligatoire pour tous les coureurs.

Départ du Siège du Club, place du XIV Juillet à 1 h. du soir.

**Gourdon**

M. Louis Maturié, de Gourdon, vient d'être nommé auxiliaire dans l'Assistance publique de la ville de Paris à l'hôpital St-Louis.

\* \* \*

Samedi dernier, la grêle avait déjà causé des dommages aux récoltes à Gourdon et dans les environs.

Mais, le lendemain, dimanche, vers 6 heures du matin, elle a, à deux reprises, sévi d'une façon désastreuse dans les communes de Gourdon,

Payignac, St-Clair, St-Projet, Le Vigan et Salviac.

Les vignes ont, en général, beaucoup souffert, quant aux tabacs atteint, on a été dans la nécessité de les détruire presque tous.

**Bretenoux**

Une trombe de grêle s'est abattue dimanche matin, à 7 heures dans le canton de Bretenoux et a complètement ravagé les communes de Loubressac, Glandes, Cornac, Prudhomat, et Belmont.

Les récoltes sont entièrement détruites ; les arbres sont tous abîmés, les fruits enlevés, le maïs, le tabac, la vigne, les autres plantes sont complètement hachés. Dans certaines métairies les volailles ont été tuées par la grêle. Des personnes qui se trouvaient sur la route ont été blessées par des grêlons qui atteignaient la grosseur d'un œuf. Il en est tombé une si grande quantité, qu'en certains endroits la circulation de tout véhicule était devenue impossible.

La trombe produisait le bruit d'un train en marche, et s'étendait à plusieurs kilomètres de distance.

Les habitants de la contrée sont dans la plus grande désolation.

**La grêle dans le Médoc**

On écrit de Saint-Laurent :

Avant hier mardi, un véritable cyclone s'abat-tait avec fureur sur notre malheureuse contrée, déjà si cruellement éprouvée par la gelée du dernier hiver. Pendant dix minutes, la grêle, accompagnée d'un torrent d'eau, a exercé des ravages incalculables dans la partie nord-ouest de la commune de Saint-Laurent. La plus de feuilles dans les vignes ; les raisins jonchaient le sol, mêlés aux branches cassées en plusieurs morceaux. Aucun arbre fruitier : noyer, prunier, etc., n'a pu conserver ni un fruit, ni une feuille. Pas une maison n'a pu conserver sa toiture intacte. Plusieurs propriétaires ont dû sur-le-champ se transporter à Pauillac avec leurs équipages pour y prendre de la tuile neuve et en recouvrir à la hâte un coin de leur demeure.

Dans la maison du sieur Rolle, au Ferron, non seulement la toiture a été brisée en mille morceaux, mais le plancher et le plafond des appartements privés ont été fortement endommagés. Le sieur Cruzin a été étourdi par un grêlon ; deux heures après l'orage ce grêlon pesait encore 150 grammes. On n'entendait dans le village que cris, pleurs et appels désespérés. C'était navrant et vraiment effrayant.

**Soins à donner aux noyés**

Le docteur Laborde a fait connaître à l'Académie de médecine un nouveau procédé pour rap-peler les noyés à la vie.

On ouvre largement la bouche du noyé ; de la main gauche, avec une cuiller ou avec deux doigts, on maintient la bouche ouverte et la langue abaissée, tandis qu'avec la main droite on saisit la langue, on la tire en dehors et on lui fait exécuter des mouvements rythmiques, d'avant en arrière et d'arrière en avant. Bientôt se produit une sorte de hoquet suivi du retour de la respiration.

La première fois que M. Laborde mit son procédé en pratique, ce fut sur un jeune homme que deux médecins soignaient depuis une heure et chez lequel ils avaient vainement employé tous les moyens connus, à tel point qu'ils dirent à M. Laborde que le noyé était mort. Le hoquet se produisit presque aussitôt que la langue fut abaissée et tirée fortement hors de la bouche.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 4 AOÛT 1892

de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénelon)

Pas Redoublé	X...
Giroflé-Girofla (fantaisie)	Lecoq
Poète et Paysan (ouverture)	Suppé
Patrouille Turque	Michaëlis
Aïda (hymne-marche-danse)	Verdi
La Czarine (mazurka)	Ganne

**BULLETIN FINANCIER**

du 3 août 1892

Le mouvement de hausse commencé hier s'est vigou-reusement accentué aujourd'hui. Les haussiers débarrassés du cauchemar des livraisons de titres reprennent vigoureusement l'offensive avec l'aide du comptant. La rente est en tête du mouvement. Les places étrangères nous envoient des courants en hausse. Le 3 0/0 est à 99.

La reprise se fait également sentir sur les sociétés de crédit. Le Foncier est mieux tenu à 1067.50. La Banque de Paris réalise une avance sensible à 653.75, ainsi que le Crédit Lyonnais à 797.50.

Notons la hausse du Lyon à 1525.

Les Châlets de commodité sont à 683.75.

Les fonds étrangers ne restent pas en arrière. L'italien s'avance à 99.85. Hausse de la rente Extérieure à 64 1/8. On parle d'une avance qui serait faite à l'Espagne par la Banque de Paris. La hausse s'accroît sur les fonds ottomans.

En Banque, malgré la lourdeur des valeurs de cuivre, la Morena reste ferme. La part de Soufres Romains reste en bonnes tendances.

